



14ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 28414 | De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Commerce extérieur | | Ministère attributaire > Commerce extérieur |
| Rubrique > ministères et secrétariats d'État | Tête d'analyse > commerce extérieur | Analyse > autorisations d'emploi. statistiques. |
| Question publiée au JO le : 04/06/2013 Réponse publiée au JO le : 10/09/2013 page : 9445 | | |

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre du commerce extérieur sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2013 et 2014, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

Il n'est pas possible à ce stade de répondre aux questions écrites portant sur les éléments chiffrés relatifs au projet de loi de finances (PLF) pour 2014. En effet, le Gouvernement communiquera sur le PLF 2014 à l'issue de son adoption en conseil des ministres. L'auteur de la question trouvera dans les projets annuels de performance associés au PLF, ainsi que dans les réponses aux questionnaires parlementaires des commissions, les réponses appropriées à ses interrogations.